



RECUEIL DES TARIFS MUNICIPAUX

Délibération N°DEL2016079 du Conseil municipal du 23 juin 2016

SOMMAIRE

Quotient Familial	Page 3
Tarifs des Activités Périscolaires Restauration, Accueils du matin et du soir, Garderies, TAE, Aides aux devoirs et Études surveillées	Page 4
Tarifs du Conservatoire de Musique et de Danse	Page 5-6
Tarifs du Point Jeunes	Page 7
Tarifs du Centre Équestre	Page 8-9
Tarifs du Camping Municipal	Page 10

Quotient Familial (QF)

Date d'application : 1^{er} septembre 2016

Calcul du Quotient Familial : $QF = R / P / 12$ Le QF est arrondi au plus proche, à 2 chiffres après la virgule.		
Ressources prises en compte (R)		Coefficient d'occupation du foyer (P)
Revenus annuels : Ensemble des revenus déclarés et de substitution (avant toutes déductions) des personnes composant la famille, tels qu'ils figurent sur l'avis d'imposition Documents de référence : Avis d'imposition ou 3 derniers bulletins de salaires ou 3 justificatifs de revenus en cas de changement de situation	Allocations : RSA (Revenu de Solidarité Active) ASF (Allocation de Soutien Familial) AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) CLCA (Complément Libre Choix d'Activité) PreParE (Prestation Partagée d'Éducation de l'Enfant) Documents de référence : Attestation de paiement CAF	Couple (marié, pacsé ou vivant maritalement) : 2 parts Monoparentalité : 2 parts Enfant rattaché au foyer fiscal : 1 part + 1 part supplémentaire par enfant handicapé Adulte seul : 1 part
Documents nécessaires au calcul	Avis d'imposition de l'année N – 1, dernière notification des allocations familiales, livret de famille, jugement de divorce et décisions de pension alimentaire, justificatif pour handicap du ou des enfants.	
Eligibilité	Le quotient familial n'est applicable qu'aux habitants de la commune de Dourdan. Le personnel communal de la Ville de Dourdan, le personnel de l'Office de Tourisme et le personnel transféré à la CCDH, ainsi que leurs enfants, bénéficient également du calcul du quotient familial. Les autres familles se voient appliquées les tarifs de la Tranche 9 « Extérieurs ».	
Durée de validité	Le quotient familial est valable pour une année scolaire, du 1 ^{er} septembre au 31 août. Il est calculé jusqu'au 30 septembre de l'année. Le tarif maximum (Tranche 8) sera appliqué aux familles qui n'auront pas réalisé le calcul de leur quotient familial et aucune rétroactivité ne sera accordée. En cas de changement de situation (sur présentation d'un justificatif), le quotient familial pourra être recalculé en cours d'année sans effet rétroactif.	

Tarifs - Activités Périscolaires

Date d'application : 1^{er} septembre 2016

Scolaire	QF Quotient familial		Restauration scolaire		Accueil Matin		TAE / Garderie	Accueil Soir		Aide aux devoirs	Études surveillées
			A l'unité		A l'unité 1 ou 2 présences	Forfait mensuel (>2 présences)		Lundi-Mardi Jeudi-Vendredi 15h45-17h15	A l'unité 1 ou 2 présences		
	Min >=	Max <	Mini	Maxi							
Tranche 1	0	150	0,75 €		2 €	5 €	Gratuité	2 €	5 €	20 €	24 €
Tranche 2	150	300	0,75 € à 1,5 €								
Tranche 3	300	600	1,5 € à 3 €								
Tranche 4	600	900	3 € à 4,5 €								
Tranche 5	900	1 200	4,5 € à 5,63 €								
Tranche 6	1 200	1 500	5,63 €								
Tranche 7	1 500	1 800	5,63 €								
Tranche 8	>= 1 800 ou sans QF		6 €								
Tranche 9	Extérieurs		6,75 €								

CONDITIONS PARTICULIERES :

- Le tarif unitaire de restauration scolaire est calculé de la manière suivante : Coût réel d'un repas en 2015 (7,5 €) x QF / 1 500, avec un tarif minimum (Tranche 1) égal à 10% du coût réel (0,75€) et un tarif maximum (Tranche 7) égal à 75% du coût réel (5,63 €), et avec un taux d'effort porté à 80% du coût réel (6 €) pour la tranche 8. Le tarif de restauration scolaire varie au sein de chaque tranche de QF entre un mini et un maxi. Le tarif maximum d'une tranche correspond au minimum de la tranche suivante. Le tarif unitaire de restauration scolaire est arrondi au centime le plus proche.
- Le tarif unitaire de restauration du personnel communal et des instituteurs et/ou professeurs des écoles est fixé à : 2,69 €**

Tarifs - Conservatoire de Musique et de Danse 1/2

Date d'application : 1^{er} septembre 2016

Conservatoire	QF Quotient familial		Droits d'inscription		Cursus Musique *		Cursus Danse ou éveil		FIC / Pratique collective	Stages	Location d'un instrument à un élève
	Min >=	Max <	Annuel		Forfait trimestriel		Forfait trimestriel		Forfait trimestriel	Par jour	Annuel
			Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi			
Tranche 1	0	150	40 €		92 €		55 €		50 €	10 €	80 €
Tranche 2	150	300									
Tranche 3	300	600									
Tranche 4	600	900	40 € à 50 €	92 € à 139 €	55 € à 84 €	55 €		12 €			
Tranche 5	900	1 200	50 € à 60 €	139 € à 186 €	84 € à 113 €						
Tranche 6	1 200	1 500	60 € à 70 €	186 € à 233 €	113 € à 142 €						
Tranche 7	1 500	1 800	70 €	233 €	142 €						
Tranche 8	>= 1 800 ou sans QF		75 €	238 €	145 €	60 €	14 €				
Tranche 9	Extérieurs		75 €	280 €	150 €	60 €	15				

*Le Cursus Musique (instrumental ou vocal) comprend : la formation musicale (solfège) + instrument + pratiques collectives

CONDITIONS PARTICULIERES :

- Les tarifs des droits d'inscription, cursus musique et danse ou éveil sont calculés de la manière suivante :
 - Tarif mini T1 + [(QF-600) x (Tarif maximum T7 - Tarif minimum T1) / 900]
 - Par exemple : QF = 1 000, Tarif cursus musique = 92 + [(1 000 – 600) x (233 - 92) / 900]= 154,67 €
- Les tarifs des droits d'inscription, cursus musique et danse ou éveil varient au sein de chaque tranche de QF entre un mini et un maxi. Le tarif maximum d'une tranche correspond au minimum de la tranche suivante. Les tarifs du Conservatoire sont arrondis au centime le plus proche.

Tarifs - Conservatoire de Musique et de Danse 2/2

Date d'application : 1^{er} septembre 2016

CONDITIONS PARTICULIERES :

- Abattement de 50% (sur le tarif le moins élevé) :
 - sur le tarif du cours de danse lorsqu'un élève est inscrit à un cours d'instrument,
 - sur le tarif du second instrument,
 - à partir du 2^{ème} inscrit d'une même famille pendant la même année scolaire
 - sur le tarif du cours de l'instrument pratiqué, au sein de l'association de la Société Musicale
- Les tarifs du cursus CHAM « Classe à Horaires Aménagés Musique » sont établis comme suit :
 - Seule la formation musicale est gratuite par convention avec l'Éducation nationale,
 - A ce titre, un dégrèvement de 15€ est appliqué sur la participation trimestrielle au Cursus Musique (instrumental).
- Le montant de la participation financière est calculé pour une année scolaire et payable par trimestre d'avance. Tout trimestre commencé est dû.
- Des dégrèvements pourront être consentis exclusivement pour des absences médicales des élèves dûment justifiées de plus d'un mois.
- Les élèves ne s'étant pas acquittés de leur cotisation ne pourront être réinscrits l'année suivante.
- La durée du cours instrumental variera en fonction du niveau.
- La Formation Initiale Collective (FIC) comprend les instruments suivants : trompette, flûte traversière ou clarinette.

Tarifs - Point Jeunes

Date d'application : 1^{er} septembre 2016

Point Jeunes	QF Quotient familial		Adhésion	Stages payants	Sorties et séjours + participation aux transports	Cinéma Piscine
	Min >=	Max <				
Tranche 1	0	150	10 €	10%	10%	1,5 €
Tranche 2	150	300				
Tranche 3	300	600	12 €	20%	20%	
Tranche 4	600	900				
Tranche 5	900	1 200	14 €	30%	30%	
Tranche 6	1 200	1 500				
Tranche 7	1 500	1 800	16 €			
Tranche 8	>= 1 800 ou sans QF		18 €	50%	50%	
Tranche 9	Extérieurs		22 €	100%	100%	

Tarifs - Centre équestre 1/2

Date d'application : 1^{er} septembre 2016

		Licence	Droits d'inscription	Forfait cours			Cours ou animations			
		Annuelle	Annuels	Trimestriel			A l'unité			Annuelle
				Shetland	Double Poney	Cheval	Balade ½ h	Individuel 1h	Collectif (>6)	Carte 10 cours (1h) ou animations
Dourdannais	- 18 ans	25 €	75 €	1/2h : 68 € 1h : 116 €	1h : 140 €	1h : 177 €	10 €	20 €	15 €	170 €
	+ 18 ans	36 €	105 €							
	Forfait famille > 2 licenciés	-	200 €							
Extérieurs	- 18 ans	25 €	95 €	1/2h : 75 € 1h : 128 €	1h : 154 €	1h : 195 €	12 €	25 €	20 €	190 €
	+ 18 ans	36 €	130 €							
	Forfait famille > 2 licenciés	-	250 €							

CONDITIONS PARTICULIERES :

- Tout trimestre commencé est dû.
- Des dégrèvements pourront être consentis en cas d'absences de plus d'un mois pour raisons médicales dûment justifiées, sur demande écrite
- Les tarifs Dourdannais peuvent être appliqués aux propriétaires d'équidés en pension, aux associations sportives des collèges et lycées de Dourdan
- La gratuité peut être appliquée pour les animations à destination du Point Jeunes, des écoles maternelles et primaires de Dourdan ou de l'Office de Tourisme

Tarifs - Centre équestre 2/2

Date d'application : 1^{er} septembre 2016

		Stages		Pensions / Location de box		
		Journée	Semaine	Journée	Pension au Mois	1/2 pension
Dourdannais	Shetland	35 €	150 €	30 €	180 €	-
	Double Poney	47 €	210 €		350 €	220 €
	Cheval	52 €	235 €		450 €	270 €
Centre de loisirs (par enfant)		25 €	-	-		
Extérieurs	Shetland	40 €	165 €	35 €	250 €	-
	Double Poney	52 €	230 €		450 €	250 €
	Cheval	57 €	260 €		500 €	290 €

Tarifs - Camping Municipal

Date d'application : 1^{er} septembre 2016

Forfait annuel Abonné		Garage mort mensuel	Forfait ouvrier par semaine	Camping Card ACSI Par nuitée	Tarif par nuitée			
Emplacement 100 m ²	Emplacement grande surface				Emplacement	Véhicules	Campeurs	Alimentation électrique
1 400 €	1 600 €	120 €	Avec alimentation électrique : 66 € Sans alimentation électrique : 55 €	15 €	Caravane ou tente : 3,50 € Marabout : 11 €	Véhicule : 2,50 € Camping-car : 6,50 € Forfait vidange + remplissage : 3,00 € Garage mort nuitée : 5 €	Adulte (>13 ans) : 4,50 € Enfant de 2 à 13 ans : 3€	3,50 €

CONDITIONS PARTICULIERES :

- Tarif Camping Card ACSI** : Le tarif est évalué à la nuitée et comprend: un emplacement, un séjour de 2 adultes, voiture +caravane + auvent ou voiture + caravane pliante ou voiture + tente ou camping-car avec auvent, branchement électrique jusqu'à 6 A inclus ou 4KWh par jour, douches chaudes, gratuité d'un séjour d'un animal domestique maximum, taxe de séjour. Le tarif préférentiel CCA s'appliquera aux titulaires d'une "Camping Card ACSI" sur la période hors saison, à savoir les deux derniers week-ends de mars, du 1^{er} avril au 3 juin, du 1^{er} au 31 septembre, les week-ends d'octobre et les vacances de la Toussaint ;
- Tarif Groupe** : Abattement de 10% sur le total de la facture pour les groupes à partir de 10 personnes
- Tarifs produits alimentaires** : Vendus au prix coûtant, commandés et réglés la veille pour le lendemain par les clients du camping